

<https://www.snetap-fsu.fr/Vous-etes-retraite-e-re-adherez-ici.html>



Vous êtes retraité-e : réadhérez ici

- Les Dossiers - Adhérent-e - Militant-e -

Date de mise en ligne : mardi 12 mars 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

- [Pour renouveler votre adhésion en ligne, CLIQUEZ ICI](#)

Vous préférez le bulletin papier

- un bulletin d'adhésion (version réservée aux retraités) : [À télécharger \(possibilité de le remplir numériquement ou manuellement\) et à imprimer](#). Ne pas oublier de le signer.
- Pour votre confort et un engagement durable, choisissez le **prélèvement automatique** reconductible : télécharger la fiche autorisation de prélèvement : [autorisation de prélèvements](#) » à remplir si vous optez pour ce mode de règlement (attention cette option n'est accessible que jusqu'au 15 octobre). Dans ce cas 2 possibilités :
 - ** prélèvement automatique simple (valable un an) ;
 - ** prélèvement automatique reconductible (renouvelé tous les ans par tacite reconduction).

Quel que soit le type de prélèvement, le paiement de la cotisation s'effectue en quatre prélèvements aux dates suivantes : 05/12, 05/02, 05/04 et 05/06.

- Sinon par chèque à l'ordre de SNETAP-[FSU](#).
- * Vous devez **envoyer** votre bulletin d'adhésion, accompagné du règlement par chèque ou de l'autorisation de prélèvement, à SNETAP-FSU Trésorerie nationale 251 Rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15.
- La trésorerie nationale validera ensuite votre demande et fera établir l'attestation de paiement pour les services **fiscaux***.

* **NOUVEAU** : CRÉDIT D'IMPÔT - article 199 quater C du code général des impôts. Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées. La différence avec les pratiques antérieures, c'est que désormais, que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public

Vous avez besoin d'aide ? Nous sommes là pour vous accompagner.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter (Courriel : compta@netap-fsu.fr – Téléphone : 01.49.55.84.42).